

PROCES – VERBAL
des délibérations du conseil municipal

Séance du 02 février 2021

Nombre de conseillers élus : 11
Nombre de conseillers en fonction : 11
Nombre de conseillers présents : 10

Sous la présidence de monsieur le maire.

Membres présents : HERRMANN Daniel, HEIMBURGER Michel, HAGER Marc, ZIMMERMANN Bruno, LANOIS Fabienne, ZULIANI Catherine, ROUVE Muriel, SCHERRER Didier, MOALIC Flore, MANSUY Joël.

Membre absent excusé : BOUCHOUIT Karima

Monsieur Joël Mansuy, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie les conseillers présents. Il présente également Monsieur Romain Arnould responsable du bureau d'étude du Cabinet Vito Conseils de Guebwiller qui a déjà réalisé en 2019 l'étude relative à l'étanchéité à l'air.

1) Présentation de l'étude Vito-Conseils.

Monsieur Romain Arnould responsable du bureau d'étude, présente l'étude à l'aide d'une projection en image, pour le projet de remplacement du chauffage au foyer rural. Cette étude est partiellement prise en charge financièrement par la Région. Celle-ci démontre un problème important d'étanchéité, d'ou un gros débit de fuite.

2) Organisation – secrétariat de mairie.

Monsieur le maire évoque l'absence du secrétariat de mairie pendant 3 mois. Pour pallier à cette absence, le domaine de l'urbanisme a été traité par le personnel administratif de la mairie d'Aspach-Michelbach. Pour la période de janvier, un agent normalement embauché à la ville de Thann a été déchargé à temps plein pour pallier à l'absence de la secrétaire absente. Aussi un technicien indépendant et ami de monsieur le maire, a œuvré au sein du secrétariat depuis le début de la période. En raison du mi-temps thérapeutique alloué à l'agent titulaire pour une durée initiale de trois mois, la prestation continuera à courir jusqu'à la reprise complète de l'agent titulaire. Le conseil municipal à l'unanimité accepte ce mode de fonctionnement.

3) Projet réfection toiture ferme auberge.

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'un dispositif en faveur des communes rurales - soutient à l'investissement rural - est engagé par la Région Grand Est. Sont éligibles les Etablissements recevant du Public, la subvention à hauteur de 50 % sera versée à la fin des travaux.

Le maire propose la restauration des toitures de la ferme auberge des Buissonnets propriété de la commune, y compris le désamiantage.

Après différents échanges le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la réalisation des travaux pour un montant estimatif total de 35 858,00 HT
- approuve le plan de financement prévisionnel
- autorise le maire à envoyer l'ensemble des démarches et procédures liées à l'engagement et à prendre et à signer tout acte y afférent.

4) Fin de chantier – Travaux d'arpentage.

Monsieur le maire évoque la première tranche des travaux d'arpentage confiés au Cabinet Ortlieb de Thann, lors du démarrage du chantier. Maintenant que les travaux de voirie de la 2^{ème} tranche sont à présent achevés, il y a lieu de reprendre contrat avec le géomètre pour la réalisation finale de l'opération suite au déplacement du chemin rural. Ce même géomètre, nous soumet une offre de prix pour 1495,45 € H.T. Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le maire à signer cette offre. Monsieur le maire rappelle également que lors de la réunion maire et adjoints du 15 septembre 2020, il a été évoqué le choix du nom de cette nouvelle rue. Un sondage a été lancé auprès des membres du conseil municipal pour la dénomination définitive. Après différents échanges et à l'unanimité, le conseil municipal décide de nommer cette nouvelle voirie communale, la rue Bildbuche.

5) Mission ADAUHR – Travaux création gîte grande capacité et sauna.

Comme convenu lors d'une précédente réunion, le maire présente la convention de l'ADAUHR pour la mission d'accompagnement pour les futurs travaux de création du gîte de grande capacité et du sauna finlandais. Il présente les deux options : à savoir, une tranche ferme et une autre tranche optionnelle. Le conseil municipal prend acte de cette proposition, toutefois le choix final sera décidé ultérieurement.

6) Réfection du local de stockage pour les gîtes.

Afin de finaliser les travaux du local de stockage au gîtes Buissonnets, il est nécessaire d'entreprendre les travaux de drainage et d'isolation. Le conseil municipal à l'unanimité accepte la réalisation de ces travaux ainsi que l'installation d'un chauffage. Cette opération prendra le forme de travaux en régie réalisés par les ouvriers communaux.

7) Opposition au transfert de la compétence PLU i à la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

Monsieur le maire précise que cette délibération ne pourra être prise en compte, vu que la décision du conseil n'a pas eu lieu entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020. Voici toutefois le texte.

La Loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014, dénommée loi ALUR, modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération.

Elle donne aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme.

Cette compétence est transférée de plein droit sauf opposition d'une minorité de blocage et dans un délai déterminé.

Lors du premier transfert de droit de cette compétence, une concertation des communes avait été menée par l'intercommunalité et 15 communes sur 16 se sont opposées à ce transfert, entre le 26 mars 2016 et 26 mars 2017.

La loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence et les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU, ou documents d'urbanisme en tenant lieu et cartes communales, deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1^{er} janvier 2021.

Mais la loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres : si, dans les trois mois précédant le 1^{er} janvier 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu. Les délibérations qui pourront être prises en compte seront donc celles qui seront rendues exécutoires entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

A noter toutefois que la Communauté de Communes peut choisir de prendre la compétence PLU en cours de mandat, avec l'accord de ses communes membres suivant le principe de majorité qualifiée.

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ;
Et vu les articles 136 de la loi N°2014 – 366 du 24 mars 2014, L5214-16 et L5216-5 du CGCT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Thann-Cernay.

8) Motion de soutien à l'Hôpital de Thann.

Monsieur le maire explique qu'un courrier du 17 décembre 2020 de la Ville de Thann, co-signé par son maire, M. Gilbert Stoeckel et sa 1^{ère} adjointe, Mme Claudine François-Wilser, adressé aux maires des communes du Pays Thur Doller nous est parvenu accompagné d'une motion de soutien à l'Hôpital de Thann. La Ville de Thann sollicite le soutien de l'ensemble des communes de ce territoire en leur demandant d'opter pour une motion similaire à celle prise par le conseil municipal de Thann lors de la séance du 10 juillet 2020 pour le soutien de l'Hôpital de Thann et de solliciter une rencontre avec Mme Krencker, directrice du GHRMSA, ceci afin d'éviter la fermeture de la chirurgie ambulatoire qui est menacée actuellement.

Monsieur le maire rapporte que Mme Claudine François-Wilser, conseillère communautaire au sein de notre communauté de communes lors de sa séance du 19 décembre 2020 a retracé les récentes fermetures de différents services de l'Hôpital de Thann :

- celui des urgences en 2017,
- de la chirurgie conventionnelle la même année,
- et de la maternité en 2019.

Ces services étaient appréciés de la population comme des professionnels de santé. Ils apportaient une réponse de proximité aux besoins de la population tous en réservant les cas complexes pour le site de Mulhouse.

Aujourd'hui, des menaces pèsent sur l'hôpital de Thann et la vigilance pour le maintien des différents services devient une priorité.

La chirurgie ambulatoire présente jusque-là comme l'avenir du site, fonctionnait avec les praticiens de Thann et de Mulhouse et restait une activité importante pour la population avec la chirurgie des cataractes, les coloscopies, la chirurgie urologique et gynécologique.

Or, le bloc opératoire de l'Hôpital de Thann, fermé depuis le début de la crise COVID, n'a toujours pas repris son fonctionnement, alors même que les blocs des autres hôpitaux ont déjà rouverts pour une activité réduite certes, mais effective.

Actuellement, les listes d'attentes pour les soins et les actes importants de dépistage ou autres s'allongent et mettent la santé de la population du territoire en danger. Ceci est inadmissible.

Après les transformations du service d'urgence en un centre de soins non programmés, de la maternité en centre de périnatalité et la non-réouverture du bloc opératoire, les élus thannois sont très inquiets quant à l'avenir du service de chirurgie ambulatoire de l'Hôpital de Thann dont ils craignent la fermeture à terme.

Cette situation serait dramatique pour tous les habitants du territoire et aussi, au regard des nombreux déplacements générés, une aberration sur le plan de l'environnement. Les élus thannois comptent sur l'ensemble des élus locaux pour montrer leur attachement à ce Centre Hospitalier local en défendant une offre de soins la plus diversifiée possible afin que cet établissement ne devienne pas un Pôle uniquement gériatrique, voire même à terme, un EHPAD. C'est pourquoi, ils demandent à toutes les communes du Pays Thur Doller de s'engager et de s'impliquer dans une démarche commune en adoptant une motion similaire pour l'Hôpital de Thann. Cette motion sera ensuite à envoyer à Mr le Préfet du Haut-Rhin, Mr le Président du Conseil de Surveillance du GHRMSA, Mr Pierre Lespinasse, Délégué Territorial 68 de l'ARS, Mme Brigitte Klinkert, Mr Jean Rottner.

La commune de Bourbach-le-Haut soutien également cette motion pour l'Hôpital de Thann et s'engage pour cette cause aux cotés de la Ville de Thann de la Communauté de Communes Thann-Cernay ainsi que des autres communes. L'objectif est de montrer l'union et la détermination de l'ensemble du territoire pour le maintien d'une offre de soins la plus large possible à tous les habitants du territoire Thur Doller. D'autre part, il s'agit également de défendre le maintien du siège de la Communauté de Communes Thann-Cernay au Conseil de Surveillance du Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud-Alsace (GHRMSA) dont la désignation de son représentant n'est plus requise, selon un courrier adressé par M. Pierre Lespinasse, Délégué Territorial 68 de l'ARS en date du 11 novembre 2020. La Ville de Thann ayant elle, entre-temps, obtenu un siège au sein de ce Conseil de surveillance en tant que personne qualifiée.

Après ces différents échanges, le conseil municipal à l'unanimité :

- approuve la motion de soutien pour l'Hôpital de Thann telle qu'exposée,
- mandate le maire pour saisir le Préfet du Haut-Rhin et toutes autres autorités compétentes sur le sujet.

9) Communauté de Communes de Thann-Cernay : gens du voyage.

Monsieur le maire confirme que la compétence gens du voyage, fait partie des attributions de la Communauté de Communes Thann-Cernay. Toutefois le conseil communautaire souhaite renoncer au transfert de cette compétence vers les services de la gendarmerie nationale.

10) Communications.

Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation consentie au maire par le conseil municipal

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :

A) Droit de préemption urbain :

Exercice du droit de préemption dans les conditions suivantes :

- a) Déclaration d'intention d'aliéner, transmise le 10 octobre 2020 par Maître Maupome Catherine, notaire à Thann.
Propriétaires : Mme Surdey Sandrine
Parcelle : n° 233 section n° 2 d'une contenance de 17 ares 82 ca au lieudit « Route de Bourbach-le-Bas»
Prix : 165 000,00 €
Acquéreur : Mme Studer Camille et M. Hebinger Etienne
La commune ne souhaite pas préempter. Retour du courrier au notaire : le 12 octobre 2020.

Agent communal

La commission médicale du Centre de Gestion a délibéré sur la situation thérapeutique, de notre agent actuellement en congé de grave maladie. Celle-ci nous demande de placer cet agent sur un autre poste ou de créer un poste aménagé au sein de notre commune. Compte tenu de la configuration de notre structure, ces propositions ne sont nullement envisageables. Au vu de ces éléments, la commission propose un licenciement sous forme de rupture conventionnelle.

Terrain zone AUa

Monsieur le maire informe l'assemblée, que les héritiers des conjoints Méthia mettrons très prochainement les terrains situés en zone AUa au lieu-dit Binet en vente.

Organisation évènements météo

Les services de la Préfecture sont actuellement en réflexion, pour la mise en place d'un nouvel outil spécial météo, permettant à chaque organisateur d'évènements, de se mettre directement en contact avec les services préfectoraux.

Opération Radon

La Communauté de Communes Thann-Cernay lance une opération de diagnostic pour analyser le gaz au sol intitulé Radon. En raison d'une commande groupée, le devis pour cette opération aux seins des écoles et de la mairie s'élève à hauteur de 700 €.

Matériel numérique

Une opération nationale est menée au sein des écoles primaires afin de les équiper d'un matériel numérique innovant. Après déduction des subventions, l'enveloppe financière restant à la charge de la commune s'élève à hauteur de 3500 €, soit 30 %. En concertation avec le conseil d'école, le conseil municipal donne un accord de principe au projet.

Association AGIR

L'association AGIR de Thann a été sollicité pour l'entretien des locaux communaux. L'association nous informe qu'en raison de l'arrêt de maladie de son personnel en place, un nouvel agent sera affecté pour pallier à son remplacement.

Matériel salle de sport

Il a été constaté la disparition de matériel de sport à usage des écoles du village. Un appel a été lancé via le groupe échange et covoiturage, afin que ce matériel intègre à nouveau sa place d'origine. Mystérieusement l'emprunteur a remis celui-ci en place.

Déplacement des écoles primaires lors des activités sportives

L'Inspecteur académique du Haut-Rhin a adressé un courrier aux directeurs d'école, interdisant les déplacements collectifs lors des activités sportives, pendant la période sanitaire liée au COVID. Entre autre, les parents d'élèves de notre commune, ont estimé que cette mesure était injuste compte tenu que celle-ci n'était pas appliquée dans les écoles du Bas-Rhin. Un courrier a été adressé dans ce sens à l'inspecteur, afin d'obtenir un accord identique aux autres départements de France et en l'occurrence le département limitrophe au notre.

Commission citoyenne

Un groupe de citoyen propose d'œuvrer aux côtés des membres du conseil municipal, pour un projet lié autour de l'environnement. Une présentation serait envisageable lors d'une prochaine session de conseil municipal.

Don

Monsieur le maire a été contacté par un propriétaire forestier souhaitant céder son patrimoine dans le secteur de la rue des Buissonnets. Compte tenu de la configuration de ce bien, qui ne dispose entre autre pas d'accès, cette donation aurait néanmoins été favorable pour y créer une zone Natura 2000.

Rue du réservoir

Les travaux effectués par les ouvriers communaux, dans le but de canaliser les eaux pluviales près du n° 11 rue du Réservoir, seront reportés à une date ultérieure.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 22 h 50.